

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 517

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENABDALLAH Abdellali

Date de naissance : 29/05/1946

Adresse : 76 3<sup>e</sup> grande avenue Al-Aïnab (N)

Tél. : 06 64 40 1446 Total des frais engagés 661.10 + 152.84 = 813.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr OUBALKASS Hind  
MEDECINE GENERALE  
N° TANMIA N°542 1<sup>er</sup> étage SIDI RAHIL  
Tél: 05 22 96 94 53

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/06/2022

Nom et prénom du malade : Benabdallah Abdellali Age : 76 ans

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + allergie Cutanée

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : Cheur



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/06/2022	CE6	150 dh		Dr OUBAL KARIM TOUNI MEDECIN GENERALE N° TANIMIA N 542 TERRACE SIDI RAHAL Tel: 05 22 96 94 53

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie 33 Route de Casablanca Tunisie 1056 Tel: 06 65 10 56	14/06/2022	6.61, 10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches			

Dr. OUBALKASS Hind  
MEDECINE GENERALE  
Hay TANMIA, N°B42, 1<sup>er</sup> Etg  
SIDI RAHAL  
Tél : 05 22 96 94 53



الدكتورة أو بلكاس هنر  
الطب العام  
حي التنمية، رقم : ب، 42، الطابق الأول  
سيدي رحال  
الهاتف : 05 22 96 94 53

## ORDONNANCE

SIDI RAHAL, le : 14-06-2028 سيدى رحال، في :

نـ Benazzz alah Belbanatea Hotelali

$273 \times 2 =$   
546

1/ Exforge long 160 mg.  
1cpl/j. pdt 3 mois.

82,60

2/ ALER-Z.

1cpl/j pdt 1m.  
1cpl/j pdt 1m.

32,50

3/ Diprosone crème

1cpl/j pdt 1m

1cpl/j pdt 1m

TTC = 661,10

pharmacie de l'Esnoir  
Boulevard Route d'Azemmour  
Km. 21 Dar Bouazza - Casablanca  
Tél: 06.65.0.56.70

كريم % 0,05

LOT : 142  
PER : NOV 2024  
PPV : 32 DH 50

Dr OUBALKASS Hind  
MEDECINE GENERALE  
Hay TANMIA, 1<sup>er</sup> Etg SIDI RAHAL  
Tél : 05 22 96 94 53



EXFORGE 10mg/160mg  
28 comprimés pelliculés  
PPV : 273,00 DH

160 mg/160 mg